



Accident sans assurance et sans dommage corporel

Par **Halimus**, le **17/07/2013 à 20:34**

Bonjour j ai eut un accident avec un autre véhicule en stationnement mais je suis en défaut de paiement dans mon assurance donc plus assurer est se que j encours de la prison, ou juste indemniser la personne concerner ? Merci pour vos réponses cordialement

PS : pas d'intervention de force de l'ordre pas d'alcool ni stupéfiant et juste une décharge signer au pompier disant que je n ai rien.

Par **youris**, le **17/07/2013 à 20:39**

bsr,

s'il n'y a pas eu intervention de la police, vous devrez indemniser le propriétaire du véhicule à l'amiable.

mais le propriétaire du véhicule peut vouloir faire une déclaration à son assurance en remplissant un constat amiable et son assurance qui vous enverra la facture.

cdt

Par **Halimus**, le **17/07/2013 à 20:50**

Bonsoir effectivement un constat a tout de même était effectuer j avais un retard de paiement auprès de mon assurance mais j'avais tout de même un macaron je pense du moins je suis sur que mon assurance ne me prendra pas en compte mais j espérer vraiment ne pas avoir de suite en justice du moins surtout de la prison ... Ensuite si l assurance m envoie la facture il n y a aucun soucis sauf si la voiture est épave je n aurais pas l argent dispo de suite reste plus qu a espérer pouvoir faire un échéancier ... Merci pour votre réponse en espérant en avoir de personne a qui cela est arriver merci encore

Par **Halimus**, le **18/07/2013 à 11:53**

Y aurait il d autres réponses ?